

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;

Vu la délibération 2023-14 du conseil d'université signée le 15 mars 2023.

Article 1

Sont désignés Président et membres de la commission d'examen des candidatures en Master Droit des collectivités territoriales Parcours Digital Learning Manager (DLM) pour l'année universitaire 2024-2025.

- Président : M Marc Olivaux, Maître de conférences ;
- M Thibault Perrin, Maître de conférences ;
- M Aloïs Dubois-Bantegnie, vacataire ;
- Suppléants : Véronique Thireau, Stéphane Mussard, Arnaud Deroche.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 27 février 2024

Benoît ROIG
Président de l'université de Nîmes